

2023/.....
Parafe

AFFICHÉ
LE 27/03/2023.

DECISION N°21/2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT AU TITRE DU FONDS VERT - RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations du conseil municipal au Maire, et notamment l'alinéa 25 ;

Vu la délibération N°61 du Conseil municipal en date du 23/07/2020 fixant la liste des délégations données au Maire dans le cadre de cet article ;

Vu le CRTE signé le 17 Décembre 2021 ;

DECIDE

Article 1^{er} : de demander une subvention au titre du FONDS VERT, d'un montant de 239 223,70 €HT, soit 80% du montant total des travaux (299 029,62 €HT), pour l'accélération de la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public.

Article 2 : que la période prévisionnelle de l'acquisition et la mise en place est du 2 mai 2023 au 31 décembre 2023.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 23 Mars 2023

Le Maire,

Jean François ONETO.

